

La Division de l'industrie laitière applique la loi sur l'industrie laitière, surveille le classement de la crème, inspecte les crémèries et fromageries, donne des directives sur la fabrication du fromage et du beurre, patente les fabricants de produits laitiers et les classeurs de crème et étudie le prix de revient des laitages pour les producteurs. Le travail de vulgarisation comprend des conférences et des articles et brochures sur les problèmes de la ferme laitière.

La Division des publications et de la statistique agricoles publie et distribue annuellement quelque 100,000 bulletins, circulaires, affiches, feuillets, etc.

La Division de la destruction des mauvaises herbes dirige les initiatives de 18 circonscriptions municipales de lutte contre les mauvaises herbes, comprenant 70 municipalités rurales engagées dans l'éradication des mauvaises herbes profondément enracinées, persistantes et vivaces; surveille les démonstrations pratiques de lutte contre les mauvaises herbes; étudie les problèmes créés par les mauvaises herbes; fait des relevés; et prépare de la documentation, des causeries radiophoniques, des articles, des photographies et des spécimens de mauvaises herbes, etc.

La Division des services de coopération s'occupe de l'immatriculation et de la surveillance des coopératives et des syndicats de crédit et applique les lois pertinentes. En outre, elle recueille et établit des statistiques sur la coopération dans la province. Le directeur de ces services est également secrétaire du Bureau des initiatives coopératives.

Le Laboratoire vétérinaire maintient un laboratoire de diagnostic auquel peuvent s'adresser vétérinaires et éleveurs.

**Saskatchewan.**—Le ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan réunit six services: 1° l'Administration diffuse chaque jour par le truchement de sept postes privés des renseignements intéressant les cultivateurs et, d'accord avec le Bureau fédéral de la statistique, recueille des données sur l'état, la production, la mise en marché et le prix des récoltes; 2° le Service des représentants agricoles compte un personnel itinérant de 37 représentants, 4 surveillants régionaux et des spécialistes en mécanique agricole et en moyens optiques de formation; les représentants agricoles, de concert avec les comités municipaux d'agriculture et de conservation étudient les problèmes locaux et avisent à leur solution; le ministère acquitte la moitié des frais des programmes de mise en œuvre locaux; les cultivateurs reçoivent également, au cours de réunions et de visites et par l'entremise de la presse et de la radio, des directives sur l'emploi et la conservation du sol et des eaux, les cultures, le bétail, la volaille et les abeilles; les représentants agricoles prennent également une part active aux services agricoles fédéraux, provinciaux et universitaires en vertu du programme d'extension de la coopération agricole en Saskatchewan; de concert avec le ministère fédéral du Travail et le Service national de placement, le Service dirige les grands mouvements annuels de main-d'œuvre à l'intérieur et à l'extérieur de la province; 3° la Division de la conservation et du développement s'occupe des travaux de génie, d'agriculture et de mise en valeur des terres exécutés par le ministère, y compris les entreprises d'irrigation et de drainage menées en collaboration avec le gouvernement fédéral et les travaux d'irrigation relatifs à des entreprises du ministère ou privées; la mise en valeur de terrains au moyen du drainage, l'amélioration des terres mal utilisées ou peu utilisées et l'aménagement de pâturages communautaires provinciaux relèvent de la Division; c'est elle qui applique la loi sur la machinerie agricole et fournit des services techniques pour les entreprises de conservation et de régularisation des eaux; 4° la Division des